

Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS)
Fiche de demande de subvention 2024

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur : Jean-François Berger Maire

La collectivité maître d'ouvrage : Commune de Morzine

N° SIRET : 217 401 918 00016

Adresse : 1 Place de l'église, CS20025, 74110 MORZINE

Interlocuteur chargé du suivi du dossier : M. Van der Biest

Téléphone : 06 08 51 09 84

Courriel : mathieu.vanderbiest@morzine.fr

Contact pour la communication : Clothilde Azam

Téléphone : 04 50 79 58 57

Courriel : clothilde.azam@morzine.fr

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé : Rénovation des écuries d'Avoriaz

Localisation : 45 route de l'accueil – Avoriaz- 74110 Morzine

Afin de suppléer à l'absence de véhicules au cœur de la station d'Avoriaz, un service de transports par calèches à cheval est existant à Avoriaz depuis 1970 ; ce sont ainsi près de 100 chevaux qui sont hébergés dans les écuries actuelles, édifiées en 1984. Ce bâtiment doit dorénavant être totalement rénové (démolition / reconstruction) afin de garantir la pérennité de ce service de transport équestre tout en répondant à une volonté accrue de préservation du bien-être animal et d'optimisation des conditions de travail des cochers (meilleure gestion des flux liés à cette activité : alimentation des chevaux, stockage et séchage des équipements, gestion des effluents et fumiers notamment).

Différents scénarios ont ainsi été étudiés, soit sous maîtrise d'ouvrage communale (étude de faisabilité réalisée par la chambre d'agriculture en 2018), soit sous maîtrise d'ouvrage départementale (étude confiée à AGI-Ingénierie en 2023).

Fort de ces études la commune de Morzine a poursuivi la réflexion sur ce dossier en intégrant l'ensemble des paramètres du site contraint sur lequel ces futures écuries peuvent être envisagées. Il est ainsi apparu que la démolition / reconstruction sur le site existant était la meilleure solution possible en termes de droit de l'urbanisme (Article L122-5 du code de l'urbanisme : continuité de l'urbanisation), de gestion des interfaces voie blanche (circulation sur neige, des calèches, notamment) / voie noire (circulation des VL/PL de la zone technique et du parking public d'Avoriaz), de gestion des problématiques connexes à l'opération (pas de problématiques de stationnement des véhicules de tourisme associées à cette opération), de coût de travaux (conservation des logements, dessertes et viabilités existantes), même si cela impliquait une gestion plus fine du planning des travaux afin de garantir la continuité de ce service de transport des personnes indispensable au fonctionnement global de la station d'Avoriaz.

Cette solution présentait par ailleurs l'avantage d'avoir un impact environnemental réduit en limitant la consommation de nouveaux espaces et en traitant définitivement et réglementairement le devenir du bâtiment vétuste existant : démolition et traitement différencié des matériaux en vue d'un réemploi maximal.

La présente demande de subventions concerne donc les premières phases d'études préalables à l'édification de ces nouvelles écuries : frais du concours de Maîtrise d'œuvre (rémunération des esquisses présentées au jury de concours), diagnostics préalables aux travaux (Amiante-Plomb), études géotechniques et topographique ainsi que la première phase d'études (APS).

Echéancier de réalisation :

Date envisagée pour l'engagement juridique de l'opération (permis de construire / signature des marchés pour travaux / acte notarié pour acquisition...) :

- Diagnostics préalables : mai-juin 2024
- Lancement procédure de concours sur remise Esquisse : 17 juin 2024
- Dédommagement des candidats non retenus : 15 novembre 2024
- Fin de mission APS : 1^{er} mars 2025
- Dépôt PC : mars 2025
- Signature des marchés de travaux : novembre 2025

Date d'achèvement des travaux : automne 2026.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Estimation des dépenses d'investissement en Hors Taxes :

- Etudes 172.500 €
- Travaux €
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique..... €
- Acquisition foncière €

Plan de financement PREVISIONNEL :

Subventions attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT → CDAS	86.250	50	
→ Autres programmes :			
REGION			
ETAT DETR, DSIL, réserve parlementaire...			
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS CCHC			
Total aides publiques	86.250	50	
AUTRE (à préciser)			
Autofinancement	86.250	50	
→ dont Emprunt	86.250	50	
→ dont Fonds propres			
Total autofinancement	86.250	50	
Total	172.500€	100	

Projet favorisant la transition écologique :

oui non

À noter :

- L'aide globale du Département ne doit pas être supérieure à l'autofinancement du Maître d'Ouvrage, sauf exception dûment justifiée
- La subvention allouée sur le CDAS a une validité de 3 ans
- Une attestation de valorisation/communication de l'utilisation de la subvention départementale sera demandée pour le versement du solde de l'opération

Documents à joindre :

- Délibération du Conseil Municipal ou Communautaire adoptant l'opération et sollicitant l'aide du Département
- Devis ou rapport estimatif

Date : 26/04/2024

Nom/Signature/Cachet : Jean-François Berger

TRANSMISSION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Toute demande de subvention sera envoyée directement aux Conseillers départementaux du canton.
1 copie sera au Service des Solidarités Territoriales – CDAS@hautesavoie.fr**